

BIODÉCHETS

tri à la source



Mais
qu'est-ce
que cela
signifie ?



À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2024, LES COLLECTIVITÉS DOIVENT PROPOSER DES SOLUTIONS POUR LE TRI DES BIODÉCHETS



Inscrite dans la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), les collectivités territoriales doivent proposer des solutions pour un tri à la source des biodéchets pour les particulier, dans le cadre du service public de gestion des déchets.



Qu'est-ce que les biodéchets ?

Les biodéchets sont l'ensemble des déchets de cuisine (épluchures, fanes, peaux de légumes ou de fruits non comestibles) et des déchets verts (tonte, feuillages, petits branchages).



LES SOLUTIONS

1

COMPOSTEUR

Vente ou subvention

Permanences pour acquérir des composteurs individuels ou collectifs à tarifs préférentiels.

300 Litres = 30 euros

800 Litres = 60 euros

Subvention pour l'achat d'un composteur

70% du prix d'achat, avec un plafond à 70 euros

Pour en savoir plus : <https://environnement.cc-miribel.fr/dechets-et-tri-selectif>





Je mets au compost :

- **Déchets de jardin** : tonte de pelouse, feuilles mortes, mauvaises herbes.
- **Déchets de cuisine** : épluchures fruits/ légumes, marc de café, restes de repas (féculents, légumes crus et cuits), coquilles d'œufs écrasées.
- **Déchets ménagers non alimentaires** : cendres de bois refroidies, sciure et copeaux de bois, mouchoirs.



2

LOMBRICOMPOSTEUR Subvention

Si je n'ai pas de jardin pour installer un composteur, je peux toujours utiliser un lombricomposteur. La CCMP propose une aide financière pour l'achat de celui-ci.

80% du prix d'achat, avec un plafond à 70 euros

Je mets au lombricomposteur :

- Déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes, thé, marc de café)
- Essuie-tout



3

BROYAGE DES VÉGÉTAUX À DOMICILE

En automne, la CCMP propose gratuitement un service de broyage des végétaux à domicile. Le broyage est réalisé par l'association "Les Brigades Nature Ain"

Pourquoi broyer ?

- Broyer pour obtenir du broyat, une matière sèche et fibreuse nécessaire à la création de compost de qualité
- Broyer pour pouvoir valoriser toutes les matières organiques à domicile
- Broyer pour avoir une alternative au feu
- Broyer pour gagner du temps et se dispenser des trajets à la déchetterie

Pour en savoir plus : <https://environnement.cc-miribel.fr/dechets-et-tri-selectif>



4

BROYEUR DE DÉCHETS VERTS

Subvention

Les types de broyeurs concernés :

Les broyeurs concernés par cette mesure sont les broyeurs électriques ou thermiques. Le prix d'acquisition minimum d'un broyeur est fixé à 250 euros TTC.

Afin de favoriser du matériel de qualité, ils devront avoir une puissance minimale de :

- 4 ch pour un thermique.
- 2500 W pour un électrique.

Location broyeur :

La CCMP propose une subvention de 60 euros / jour (2 jours maximum par an) pour la location d'un broyeur à végétaux.



5

L'USINE OVADE traitement et valorisation des biodéchets



Mise en service en septembre 2016, l'usine OVADE, située sur le site de la Tienne à Viriat, traite les ordures ménagères de la CCMP.

Grâce à son process, plus de la moitié de nos déchets sont traités et valorisés en compost !

L'usine produit ainsi l'équivalent de la consommation annuelle de 4 000 foyers en électricité (hors chauffage) et jusqu'à 15 000 tonnes de compost de qualité qui est ensuite revendu aux agriculteurs locaux

Une véritable boucle d'économie circulaire !



TOUTES LES INFORMATIONS, TOUTES LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

www.cc-miribel.fr
04 78 55 52 18

Communauté de Communes
de Miribel et du Plateau
1820 Grande Rue
01700 MIRIBEL

environnement@cc-miribel.fr

